



COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 9 MARS 2023

L'an 2023 et le 9 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Cédric DUBOIS, maire et président du CCAS.

Présents : Cédric DUBOIS, Anaïs BERTHET, Didier AGOSTA, Maurice OLIVIER, Véronique CHAZAL, Nathalie GOROCH, Christiane SALUCCI, Jean-Michel BARBAUD, Agnès LEROUX

Absent(s) ayant donné procuration : Clotilde MEIFFRET à Didier AGOSTA, Marie-Christine VAUTRIN à Nathalie GOROCH, Marie-Pierre DELAUAUD à Maurice OLIVIER

Absent excusé : Stéphane ANSELME

A été nommé secrétaire : Agnès LEROUX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06/12/2022

Vote : Unanimité des présents et des représentés

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Vote : Unanimité des présents et des représentés

1) Bail locatif pour un appartement de type T2 quartier La Manserve – Décision du Maire

Monsieur le Président demande à ce que la Décision du Maire soit rectifiée en ce sens : « Décide : ... d'acter la décision prise lors de la Commission Consultative Logement du 24/02/2023 ... ».

Vote : Unanimité des présents et des représentés

2) Projet de Délibération portant sur les bons d'achat et cadeaux pour les fêtes de fin d'année

Il est précisé que cette délibération a été oubliée lors du dernier CA de l'année 2022, en date du 6 décembre et qu'il s'agit d'une régularisation. Par conséquent la formulation « ... 876 bons ont été envoyés ... » est à remplacer par « ...876 personnes ont été destinataires ... ».

Compte tenu que le budget pour l'ensemble de ces événements festifs se monte à 16 880.51 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration **d'Approuver** l'organisation des manifestations précitées en faveur des personnes âgées selon les modalités décrites ci-dessus,

Vote : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré DECIDE à la MAJORITE, (10 Pour, 1 Contre : Maurice OLIVIER, 1 Abstention : Marie-Pierre DELAUAUD par procuration à Maurice OLIVIER)

3) Projet de Délibération portant sur le règlement budgétaire et financier suite à la nouvelle nomenclature M57

Monsieur le Président rappelle que l'administration sera appelée à gérer le budget du CCAS et qu'une formation, à cet effet, est prévue prochainement.

Maurice OLIVIER dénonce des démesures et déplore le changement de chapitre qui donne les pouvoirs au Président du CCAS.

Vote : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré DECIDE à la MAJORITE, (10 Pour, 2 Abstentions : Maurice OLIVIER et Marie-Pierre DELAUDAUD par procuration à Maurice OLIVIER)

4) Projet de Délibération portant Débat d'Orientation Budgétaire et incluant l'adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et les établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

En application du règlement intérieur du CCAS voté par délibération N° 2 du CA du 19/10/2021, article 19, page 7 qui organise les débats financiers qui sont portés à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget, Aussi, au regard de ce qui précède,

Le Conseil d'administration est invité,

- A prendre acte que cette orientation et ce rapport ont donné lieu à un débat.

Vote : Majorité des présents et des représentés – 4 abstentions (Maurice OLIVIER, Nathalie GOROCH, Marie Pierre-DELAUDAUD par procuration à Maurice OLIVER, Marie-Christine VAUTRIN par procuration à Nathalie GOROCH)

Ne vote(nt) pas : 1 Anaïs BERTHET (son enfant étant inscrit à la crèche de Villecroze)

La séance est levée à 20h30.

Le Président du CCAS,

